



La Poste

En direct des Négociations

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

N° 2

Montreuil, le 8 novembre 2012

Dans les entreprises depuis plus de 30 ans, en cas d'événement grave portant atteinte à la santé des salariés, il revient au CHSCT de faire une enquête.

Suite au suicide à La Fère, le CHSCT de la DCELP Picardie s'est réuni dès le vendredi 2 novembre et a voté une enquête qui sera confiée à un cabinet extérieur.

La CGT entend que toute la lumière soit faite.

Pourtant la première décision de La Poste à l'annonce du suicide de notre collègue a été de créer une commission « indépendante ».

Indépendante de quoi ?

Quand on sait qu'elle est composée, notamment de la Directrice du cabinet du PDG nommée médiatrice au mois d'avril dont la CGT attend toujours les résultats des médiations, et du docteur chef de la médecine du travail à La Poste.

Le Président de La Poste, craint-il une enquête du CHSCT composée de représentants du personnel et présidé par le directeur du NOD pour avoir besoin de créer sa propre commission ?

L'adage selon lequel, pour dissimuler un problème, on crée une commission, est-il de mise à La Poste?

LA POSTE : AGISSONS ENSEMBLE POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

Suite à la publication du rapport Kaspar, La Poste a ouvert des négociations portant sur les chantiers préconisés par celui-ci. Une première plénière portant sur la méthode et le calendrier a eu lieu le 23 octobre. Une deuxième plénière portant sur « la méthode de conduite du changement » devait avoir lieu le 7 novembre.

Suite au nouveau suicide d'un postier sur le lieu de travail, l'ensemble des organisations syndicales a refusé de participer à cette plénière après une déclaration préalable commune.

En effet, comment participer sereinement à une négociation sur la conduite du changement, alors que nous ne ces-

sons de demander à La Poste une pause véritable des réorganisations pour mener des négociations sereines et loyales. Celles-ci ne se sont jamais réellement arrêtées car faites sous le vocable expérimentations. On peut véritablement se demander ce qu'il y a « d'expérimental » à proposer des suppressions d'emplois, si ce n'est de s'affranchir le plus souvent de réunions réglementaires, les comités techniques et les CHSCT.

Pour la CGT, les mêmes causes reproduisent toujours les mêmes effets. Et malheureusement nous en avons eu encore la démonstration avec le suicide de La Fère (02).

IL FAUT UNE VÉRITABLE RUPTURE AVEC LA STRATÉGIE ACTUELLEMENT EN COURS À LA POSTE ET DONC QUE L'HUMAIN TROUVE UNE PLACE CENTRALE.

IL FAUT STOPPER CETTE FUITE EN AVANT, CESSER LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, L'AUGMENTATION DES CADENCES QUI DÉGRADENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POSTIÈRES ET POSTIERS.

NOUS EXIGEONS L'EMBAUCHE IMMÉDIATE DES EMPLOIS ANNONCÉS ET NÉCESSAIRES.

Il faut revenir à ce qui a fait le sens de La Poste, un véritable service public, rénové aujourd'hui pour correspondre aux besoins d'aujourd'hui.

Pour cela la CGT a fait des propositions de mesures immédiates. (ci-contre)

D'autres nécessitent un temps plus long de mise en œuvre.

C'est pourquoi nous exigeons, sans attendre, l'ouverture de 4 chantiers :

1. Organisation-contenu, finalité et conditions de travail
2. Emplois, droits et garanties des salariés
3. Salaires, pouvoir d'achat, social d'entreprise
4. La démocratie et le droit de revendiquer

Nous savons aussi que dans cette situation dégradée, une véritable amélioration des conditions de vie et de travail à La Poste n'interviendra pas sans que les postiers et postières ne s'en mêlent. Leur intervention doit être massive et pérenne.

La CGT exige ces mesures immédiates :

- La transformation en CDI de 21000 emplois à temps complet, correspondant à la force de travail variable utilisée à La Poste (CDD, intérim, heures supplémentaires) et permettant de dé-précariser de nombreux salariés,
- un volant de remplacement représentant 25% des positions de travail, l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois (qui correspondent à 1 par heure depuis 10 ans),
- la réouverture immédiate des négociations salariales 2012, application des mesures salariales Fonction publique pour les grilles C et D,
- l'arrêt effectif des réorganisations jusqu'au terme des négociations et que la pause obtenue par les organisations syndicales ne soit pas détournée par des « expérimentations » en nombre,
- la mise en œuvre d'un bilan contradictoire sur les années de déréglementation du secteur Postal et sur ses conséquences à La Poste,
- la mise en place d'un management alternatif assurant à l'encadrement, une réelle capacité d'intervention et de contre propositions, l'arrêt de toute forme de pression ou harcèlement, la fin de l'infantilisation, la ré-humanisation des relations hiérarchiques, le respect la vie privée,
- recréer des moments de convivialité dans les services,
- libérer du temps pour les personnels et leurs représentants afin de repenser le travail, procéder à un audit des personnels par des experts indépendants de la direction et nommés par les CHSCT,
- le retour à des services de ressources humaines de proximité, multi métiers,
- prendre en compte les propositions alternatives des personnels et des organisations syndicales, y compris sur des périmètres restreints, pour améliorer les conditions de travail et le service public rendu aux usagers,
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois (qui correspondent à 1 par heure depuis 10 ans),
- le développement de l'encadrement et de la maîtrise de proximité sur tous les sites de La Poste,
- l'ouverture de réelles négociations à tous les niveaux à partir d'un cadrage national,
- le maintien de la prise en charge par l'employeur, des jours de carence en cas de congés maladie.

➔ **C'EST POURQUOI LA CGT NE Cesse D'INTERPELLER LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR AVOIR UNE MOBILISATION UNITAIRE.**

➔ **C'EST POURQUOI ELLE A INTERPELLÉ LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES POUR AGIR À LA POSTE LE 14 NOVEMBRE, JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE CONTRE L'AUSTÉRITÉ QUI SERA AUSSI UNE JOURNÉE DE LUTTE INTERPROFESSIONNELLE EN FRANCE.**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

(Facultatif) Téléphones → (perso)

→ pro

Grade/Classification

Métier

Service/Bureau (nom et adresse)